



21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tel : 03.80.81.56.25

Fax : 03.80.91.18.58

Mail. : contact@syndicatsequana.fr

COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Mixte Sequana du jeudi 4 avril 2019 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents (délégués GEMAPI) : Messieurs-dames Claude BOUTTEFROY, Thierry NAUDINOT, Gérard MALNOURY, Olivier GUILLEMAN, Dominique FONTAINE, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Fernand LENI, Philippe LEFEBVRE, Michel BEUGNOT, Jean-Pierre SCHAEFFER, Marc STIVALET, Francis CASTELLA, Stéphane ROUSSEL.

Présents (délégués animation) : Messieurs-dames Claude BOUTTEFROY, Thierry NAUDINOT, Gérard MALNOURY, Daniel URSPRUNG, Olivier GUILLEMAN, Daniel SIREDEY, Michel CHAUVE, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel MARS, Alain ENARD, Bernard BRIGAND, Fernand LENI, Pierre DELVAL, Michel BEUGNOT, Gérard CHAUVE, Marc STIVALET, René LEGENDRE, Gérard SILVESTRE, Jean-Louis TROISGROS, Stéphane ROUSSEL, Emeric ROGER, Gilles PETIT.

Excusés : Messieurs-dames Eric TRIBOULET, Claire COLLIAT, François FLEURY, Marie-Jeanne FOURNIER, Sophie LOUET, Christian VOLTERRANI, Bernard SOUPAULT, Michel REGNER, Frédéric NAUDET, Jean-Claude PUCH, Philippe VINCENT, Christophe FOUILLAND, Bertrand BARRE, Jean-Claude BARDET.

Soit 15 membres présents pour la compétence GEMAPI et 23 membres présents pour la compétence animation.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et présente l'ordre du jour :

- Choix du prestataire pour le marché à bons de commande de travaux de génie écologique,
- Réalisation de travaux d'aménagement sur l'ouvrage Maître (Intermarché) à Châtillon-sur-Seine,
- Avenant au marché de travaux d'aménagement de l'ouvrage de la Perception,
- Vote du compte administratif 2018,
- Vote du compte de gestion 2018,
- Vote du budget 2019,
- Questions diverses.

Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations concernant la signature de conventions de prestation de service avec la CCAVM et le SIVOM de Leuglay-Voulaines, ainsi que le financement des actions de communication 2019. Le comité syndical accepte.

➤ **Choix du prestataire pour le marché à bons de commande de travaux de génie écologique**

Les prestations comprennent la réalisation de travaux de génie écologique sur la Seine et ses affluents sur le périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI du SMS.

Le marché est un accord cadre à bons de commande d'une durée de 1 ans, renouvelable 3 fois.

Il comprend des travaux de :

- Création de risbermes (banquettes végétalisées et boudins d'hélophytes),
- Retalutage de berges,
- Création d'épis déflecteurs,
- Recharge sédimentaire,
- Rétablissement de la continuité latérale : terrassement de merlons de curage,
- Rétablissement de petite continuité longitudinale : suppression de buses et installation de pont cadre,
- Reméandrage,
- Remise au point bas de cours d'eau,
- Aménagement de diversification piscicole,
- Stabilisation de berge : fascinage, caissons végétalisés, peignes
- Bouturage et plantation d'hélophytes.

4 entreprises ont répondu à la mise en concurrence qui a été opérée pour ce marché de travaux. La proposition faite au comité syndical fait suite aux conclusions de la commission marchés publics du 22 mars 2019 qui propose de retenir l'entreprise BBF.

Monsieur Daniel SIREDEY souhaite savoir pourquoi la note technique est plus importante que celle du prix. Audrey FLORES lui répond que cette répartition assez classique permet de s'affranchir du prix, car lorsqu'on fait le choix de mettre un coefficient plus important sur le prix, on prend le risque de prendre des entreprises incompetentes. Dans le cas de ce marché, l'entreprise BBF a été retenue notamment pour sa sensibilité à la protection de l'environnement. De plus, le SMS a déjà travaillé avec cette entreprise et en était globalement plutôt satisfait.

Monsieur Jean-Michel MARS demande d'où vient l'entreprise retenue. Audrey FLORES lui répond que l'entreprise BBF est basée dans le département de la Nièvre.

Le Comité Syndical, après discussions :

- Approuve le choix de l'entreprise BBF,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ Réalisation de travaux d'aménagement sur l'ouvrage Maître (Intermarché) à Châtillon-sur-Seine

Le SMS est propriétaire de l'ouvrage de retenue « Maître ». Suite à la réalisation de l'étude des ouvrages de Châtillon-sur-Seine, finalisée en 2018, il est proposé d'affermir la tranche optionnelle du marché avec le bureau d'étude SEGI et d'engager la phase de réalisation.

Le principe consiste en la suppression des ouvrages dont l'effet retenu n'a aujourd'hui pas d'intérêt économique et occasionne un risque de sur-inondation sensible jusqu'en amont du pont Poupée en périodes de crue. Ce scénario est le plus ambitieux sur le plan écologique et pour la gestion des crues d'intensité moyennes. Un seuil de fond sera maintenu afin de prévenir tout risque potentiel d'érosion régressive afin d'assurer la protection de la conduite d'eau usée présente dans le lit de la rivière.

Le projet est estimé à 46 000 € HT et peut faire l'objet d'une aide de l'AESN à hauteur de 80-90 %.

Monsieur Daniel SIREDEY souhaite savoir quelle entreprise a été retenue pour ces travaux. Thierry NAUDINOT lui répond qu'aucune entreprise n'a encore été retenue, car aucune mise en concurrence n'a encore été réalisée. Le but de cette délibération est d'affermir la tranche optionnelle de l'étude qui consiste à réaliser les travaux. Il faut l'accord du comité syndical pour déposer le dossier Loi sur l'Eau.

Monsieur Marc STIVALET fait remarquer qu'il faudra tenir compte de la présence de conduites d'eau et de gaz lors de la réalisation des travaux. Thierry NAUDINOT explique que ces conduites ne seront pas touchées et que le seuil sera maintenu afin d'éviter tout déchaussement éventuel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Valide la tranche optionnelle du marché passé avec l'entreprise SEGI,
- Approuve la réalisation des travaux sur l'ouvrage Maître,
- Autorise le Président à réaliser, le cas échéant, les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne Franche Comté et tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire,

Vote : pour à l'unanimité.

➤ Avenant au marché de travaux d'aménagement de l'ouvrage de la Perception

L'aménagement de l'ouvrage de la Perception fait l'objet de prescriptions complémentaires des services de l'Etat (pare-embâcle, confortement de génie civil, échelle limnométrique...).

Le montant de ces prestations complémentaires est estimé à 36 000 € HT, soit 13 % du marché initial.

La signature d'un avenant au marché initial permet de valider cette proposition et d'adapter les délais de réalisation.

Monsieur Olivier GUILLEMAN fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux que ces prestations soient prévues dès le départ. Audrey FLORES répond que certains coûts supplémentaires sont des demandes de l'état et que les autres ont été mis en évidence avec l'avancée de l'étude. Par ailleurs, ces travaux supplémentaires ne sont pas subventionnés et ne l'auraient pas été même s'ils avaient été prévus en amont.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de l'avenant et la réalisation des prestations complémentaires,
- Autorise le Président à lancer, le cas échéant, les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne Franche Comté et tout autre financeur potentiel
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire,

Vote : 14 pour, une abstention.

➤ **Convention de prestation de service avec la CCAVM**

Le Président présente la sollicitation de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeannes Montsaigeonnais relative à un projet de confortement de berges sur la commune de Bay-sur-Aube, hors du périmètre du SMS. La CCAVM souhaite bénéficier de l'assistance ponctuelle du SMS pour la conception et la réalisation d'aménagement.

Une convention cadre fixera le contexte et le fonctionnement général de la coopération des collectivités et sera complétée par un ou plusieurs contrats précisant les missions, tâches, travaux éventuels et les participations financières.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la signature de la convention et contrat associés,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Convention de prestation de service avec le SIVOM de Leuglay-Voulaines**

Le Président présente la sollicitation du SIVOM de Leuglay-Voulaines relative à un projet de confortement de berges sur la commune Voulaines-les-Templiers visant la protection d'une canalisation d'eaux usées.

Le SIVOM souhaite bénéficier de l'assistance ponctuelle du SMS pour la conception et la réalisation d'aménagement.

Une convention cadre fixera le contexte et le fonctionnement général de la coopération des collectivités et sera complétée par un ou plusieurs contrats précisant les missions, tâches, travaux éventuels et les participations financières.

Monsieur Olivier GUILLEMAN souhaite savoir comment seront financés ces travaux. Audrey FLORES répond qu'ils seront payés par le SMS, qui sera ensuite remboursé par le SIVOM de Leuglay-Voulaines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la signature de la convention et contrat associés,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Convention d'aide financière 2019 : communication**

Les actions de communication ainsi que la conception, l'édition et l'envoi des documents de communication sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il est proposé de solliciter l'AESN pour un financement à hauteur de 80 % des dépenses relatives à cette action.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Compte administratif 2018**

Le comité syndical vote le compte administratif 2018 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	240 173,15 €	271 697,00 €
Réalisé	20 789,98 €	33 446,48 €
Restes à réaliser	22 746,85 €	74 522,00 €

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	877 287,00 €	877 287,00 €
Réalisé	707 511,36 €	696 444,84 €
Restes à réaliser	- €	- €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : 119 430,82 €
- Fonctionnement : 40 162,55 €
- Résultat global : 159 593, 37 €

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Compte de gestion 2018**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Vote du budget primitif 2019**

Le comité syndical vote les propositions nouvelles du budget primitif 2019 :

Investissement

- Dépenses : 417 500,00 €
- Recettes : 539 199,13 €

Fonctionnement

- Dépenses : 791 269,00 €
- Recettes : 791 269,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses : 440 246,85 € (dont 22 746,85 € de RAR)
- Recettes : 613 721,13 € (dont 74 522 € de RAR)

Fonctionnement

- Dépenses : 791 269,00 € (dont 0,00 € de RAR)
- Recettes : 791 269,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Vote : pour à l'unanimité.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.